

DANS CE NUMÉRO

Mot du maire Résolutions Offre d'emploi Service d'informations aux ainés Message Caisse Desjardins Message ABC des Portages Les pages santé Communiqué de presse Message pour les endeuillés Évènement emplois 2018 Retour Semaine de relâche Retour Carnaval 2018 Activités du Comité des loisirs La route des Passants Conseil Santé Bulletin infos sécurité incendie Relais pour la vie Santé Canada Dates des séances 2018 Numéros de téléphone

HORAIRE DU Bureau Municipal

BUREAU MUNICIPAL Lundi 9h - 12h / 13h30 - 16h Mardi 13h30 - 16h Mercredi 13h30 - 16h Jeudi 9h - 12h / 13h30 - 16h Vendredi

9h - 12h

FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL EN RAISON DE LA FÊTE DE PÂQUES

Le bureau municipal sera fermé du 30 mars au 2 avril 2018 inclusivement, en raison du congé du vendredi Saint et de la fête de Pâques.

COLLECTE DES ENCOMBRANTS

C'est le mardi **5 juin** prochain que la compagnie Gaudreau Environnement passera à vos portes pour la collecte des gros rebuts (voir au verso du calendrier de collectes pour plus de détails, aussi disponible sur le site Internet de la municipalité).

OFFRES D'EMPLOI ANIMATEURS(TRICES) DE CAMP DE JOUR

La Municipalité est à la recherche de candidatures pour combler deux postes pour le Camp de jour 2018 (voir l'offre à l'intérieur).

LA ROUTE DES PASSANTS

Vous disposez de chambres libres et êtres intéressés par un revenu d'appoint, une belle opportunité s'offre à vous (voir à l'intérieur pour plus de détails).

RETOUR SUR LE CARNAVAL 2018

Le Comité des loisirs tient à remercier tous les bénévoles, les commanditaires, la municipalité et la population pour le succès du Carnaval.

MOT DU MAIRE

S'UNIR POUR PROSPÉRER





Chers amis (es), Madame, Monsieur,

Le printemps arrive et il est bienvenu, l'hiver a été très exigeant avec ses nombreuses variations de température, les employés n'ont pas chômé. Heureusement, malgré les embûches, nous nous en tirons bien jusqu'à maintenant.

Vous verrez dans la suite du mot qu'il y a un projet de terminé et que l'on travaille sur d'autres, ce n'est pas le travail qui manque. Notre travail porte fruit, les choses bougent, c'est bon signe!

LOISIRS

Notre démarche pour l'embauche d'une technicienne en loisirs a bien fonctionné. Il s'agit d'une entente commune entre Saint-Hubert-de-RDL et Saint-Épiphane à raison de 20 heures par semaine pour chaque municipalités pour une durée d'un an. Alors, je tiens à souhaiter la bienvenue à Madame Marie-Claude Poulin et je lui souhaite beaucoup de succès dans ses nouvelles tâches.

RÉSERVOIR D'EAU POTABLE

Enfin réalité! La mise en opération du réservoir a eu lieu officiellement le 28 février 2018. Pour le moment, tout fonctionne parfaitement, nous espérons que cela continue dans le bon sens. Il reste quelques petites mises à jour à faire, mais rien de grave. La comptabilité finale de ce projet devrait être faite d'ici juin, déjà sur le compte de taxes nous avons mis les dépenses journalières comme l'électricité et un petit fonds pour les bris et entretien qui pourraient survenir. Pour cette année, nous sommes sur la garantie, mais pour le futur il faudra voir à l'entretien et ne pas laisser aller les choses.

Pour ce qui est de l'emprunt lorsque le tout sera comptabilisé, nous irons sur un emprunt permanent pour le 17 % que nous devons assumer, et je vous le dis, nous nous en sortons très bien.

Une taxe spéciale apparaîtra en 2019 sur le compte de taxes des citoyens du village. Ceci n'est pas un luxe, c'est une priorité de tous les jours. Ne pas oublier que l'on entendait parler de ce projet depuis la fin 2004 et enfin nous pouvons dire travail accompli. Je veux aussi remercier tous ceux et celles qui ont travaillé sur ce beau projet et surtout dire un gros merci à notre député M. Jean D'Amour et ses adjoints du gouvernement du Québec, ainsi qu'au gouvernement fédéral.

Pour la suite, la vidange et démolition du vieux réservoir est prévu pour cet été. Présentement, nous attendons l'accord des gouvernements pour être éligible à une subvention pour la démolition de celui-ci; lorsque nous aurons la réponse, que nous espérons positive, nous irons de l'avant dans la démolition. À suivre...

Nous envisageons de faire une journée porte ouverte (visite) pour l'inauguration du nouveau réservoir. Cette journée pourrait se terminer au Centre communautaire Innergex Viger Denonville, avec l'invitation de M. le Ministre Jean D'Amour et autre. Donc, une invitation vous sera envoyée lorsque les dates seront fixées. À suivre...

GARAGE MUNICIPAL

Avec l'appui du conseil municipal, nous travaillons présentement sur un tout nouveau projet. Soit la rénovation du garage municipal qui n'est vraiment pas un luxe, nous ne sommes plus dans les normes au point de vue structure et de l'environnement. Nous avons procédé à quatre étapes pour la présentation de notre démarche de subvention qui est essentiel à ce projet.

- 1- Carnet de santé du garage municipal qui est presque terminé et qui a été effectué par une firme d'ingénierie.
- 2- Forage qui a été effectué pour des tests de sol pour l'environnement dont nous sommes en attente des résultats. Tant pour le garage que pour l'abri pour l'abrasif.
- 3- Ingénierie pour la ventilation et l'électricité.
- 4- Finalement, l'architecture du garage et de l'entrepôt pour l'abrasif et présentation d'un estimé de coûts.

MOT DU MAIRE (SUITE)

Dès que tout sera comptabilisé, d'ici la mi mars, nous retournerons voir notre député Ministre M. Jean D'Amour à qui nous avons déjà parlé de notre projet en janvier et pour dépôt du projet d'ici la fin mars 2018. Par la suite, nous espérons une réponse positive d'ici la mi juin, sinon le projet sera remis à plus tard, car des élections provinciales auront lieu à l'automne 2018. De toute façon, les études auront été produites, rien ne sera perdu. Je reste confiant d'avoir une réponse positive le plus tôt possible. À suivre...

CENTRE COMMUNAUTAIRE INNERGEX VIGER-DENONVILLE

Le centre est disponible pour vos locations à un coût très raisonnable. Que ce soit pour un service, un repas, une rencontre familiale, une soirée entre amis, etc... Informez-vous au 418-862-0052 poste 20.

Le dossier financement devrait être terminé d'ici la fin mars, donc les chiffres exacts seront alors connus.

TAXES 2018

Un nouveau rôle d'évaluation a été déposé pour 2018, il reflète plus la réalité du marché d'aujourd'hui. La municipalité n'a aucun contrôle sur le système d'évaluation, c'est la MRC qui s'occupe de ce sujet. L'augmentation moyenne de l'évaluation a été revue à la hausse d'environ 17 % pour Saint-Épiphane. Certains n'auront pas été augmenté, d'autres oui, ceci en fonction du marché, le seul contrôle que la municipalité a porte sur le taux de taxes. Donc, ce taux de taxation est passé de 1,53 \$ du cent dollars à 1,28 \$ du cent dollars, soit une baisse de 0,25 \$ du cent, soit environ ce que le nouveau rôle a déterminé. Ceci se traduit pour 2018 en une augmentation moyenne pour l'ensemble des citoyens(nes) du village à 2.12 % et pour les rangs à 1.02 %. Ceci en rapport à votre évaluation, il y en aura que ça fera plus, d'autre moins donc, c'est la moyenne.

PROJETS AVEC LA TAXE D'ASSISE SUR L'ESSENCE POUR 2018 :

ASPHALTAGE

Pour 2018, nous irons en soumission pour l'asphaltage pour le 3e rang Ouest, le 2e rang Est et le 1e rang, environ 358 000 \$ au total.

PROJET DU PONT DU 2E RANG OUEST

Nous irons en soumission pour le surfaçage du pont du 2e rang Ouest grâce à la subvention de M. Jean D'Amour et avec l'argent des carrières et sablières pour environ 80 000 \$.

PROJET DE DÉMOLITION DE L'ANCIEN RÉSERVOIR

Nous irons en soumission pour la démolition de l'ancien réservoir d'eau potable avec la taxe d'assise sur l'essence.

Comme vous pouvez le constater beaucoup de travaux pour l'été 2018.

En conclusion, nous essayons de maximiser les investissements avec l'argent que nous avons à notre disposition sans trop que cela ait d'impact sur le compte de taxes. Il faut rendre notre municipalité plus attrayante pour que les gens soient intéressés à venir s'y établir, ce qui semble être le cas présentement. Vous savez de nos jours, ce n'est pas facile de faire un budget, le conseil doit parfois prendre des décisions qui ne plaisent pas nécessairement à tout le monde. Mais sachez que les élus(es) font de leur mieux pour satisfaire une majorité de gens et se doivent d'être égaux avec tout le monde.

Alors, bon printemps à tous et à toutes et au plaisir!

Renald Côté, maire de Saint-Épiphane

S'UNIR POUR PROSPÉRER

EN DIRECT DE VOTRE CONSEIL MUNICIPAL



18.01.007

EMBAUCHE D'UNE NOUVELLE TECHNICIENNE EN LOISIR

ATTENDU QUE la Municipalité n'a plus de responsable des loisirs depuis l'automne et qu'elle désire embaucher une nouvelle ressource ;

ATTENDU QUE la Municipalité ne dispose pas des moyens pour embaucher une ressource en loisir à temps plein ;

ATTENDU QUE la Municipalité a affiché un poste à temps partiel, en collaboration avec la Municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup, en décembre 2017 ;

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé aux entrevues, conjointement avec la Municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup, le 9 janvier 2018 ;

ATTENDU QUE le Comité de sélection recommande la candidature de madame Marie-Claude Poulin;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Sébastien Dubé et résolu à l'unanimité des conseillers de suivre la recommandation du Comité de sélection et de procéder à l'embauche de madame Marie-Claude Poulin, à titre de technicienne en loisir, à compter du jeudi 25 janvier 2018, aux conditions prévues dans son contrat de travail, étant entendu qu'il s'agit d'un contrat d'un an pour débuter. Le tout est conditionnel à la signature d'une entente avec la Municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup, lors de la séance de février 2018.

18.01.031

OCTROI DU CONTRAT DE RÉALISATION D'UN CARNET DE SANTÉ EN STRUCTURE POUR LE GARAGE MUNICIPAL

ATTENDU QUE la Municipalité désire faire un carnet de santé de son garage municipal;

ATTENDU la soumission de la firme Actuel-Conseil inc.;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Guillaume Tardif et résolu à l'unanimité des conseillers d'octroyer le contrat de réalisation d'un carnet de santé en structure, pour le garage municipal, à la firme Actuel-conseil inc. pour un montant de 3 500 \$, plus les taxes applicables.

18.02.051

DEMANDE DE COMMANDITE DES CHEVALIERS DE COLOMB

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande de commandite de la part des Chevaliers de Colomb du conseil 12275, sous forme d'annonce publicitaire dans le journal La Cloche;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Guillaume Tardif et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité achète une annonce d'une demi-page, dans le journal La Cloche, au coût de 50 \$, plus les taxes applicables.

18.02.052

HOMMAGE À UN BÉNÉVOLE – MONSIEUR VITAL LEBEL

Il est proposé par monsieur le conseiller Vallier Côté et résolu à l'unanimité des conseillers de rendre hommage à monsieur Vital Lebel, dans la section : «À Pâques, nous leur disons merci !» du journal Info-dimanche, au coût de 95 \$ (1/32 page), plus **les** taxes applicables.

18.03.074

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE LA PART DU CISSS POUR LA PARTICIPATION À UNE INSCRIPTION AU CAMP VIVE LA JOIE

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande d'aide financière pour la participation à une inscription au Camp de jour Vive la joie d'un jeune dont la famille connaît des difficultés ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Sébastien Dubé et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité accorde une aide financière de 160 \$ pour participer à l'inscription d'un jeune au Camp Vive la joie, dont la famille est en difficulté, dans la mesure où l'aide est accordée à une famille de Saint-Épiphane.

Veuillez prendre note que les séances du conseil se tiennent au centre communautaire au 220, rue du Couvent.



Municipalité de Saint-Épiphane Animateurs(trices) du Camp de jour 2018

La Municipalité de Saint-Épiphane procède actuellement au recrutement de candidats(tes) pour combler deux postes pendant la période estivale.

Mandat:

Sous la responsabilité de la technicienne en loisirs, les titulaires des postes d'animateurs (trices) devront animer un groupe d'âge de 5 à 12 ans, 5 jours par semaine, durant tout l'été.

Sommaire des tâches :

- Planifier, animer et superviser des activités d'animation pour les jeunes ;
- Assurer l'ordre et le bon fonctionnement du Camp de jour ;
- Assurer la sécurité des jeunes participants ;
- Émettre un calendrier d'activités pour la saison, un rapport quotidien et un rapport final.

Exigences:

- Être âgé(e) de 16 ans ou plus;
- Être inscrit(te) aux études à temps plein à l'automne 2018, un atout ;
- Posséder une expérience en animation avec les jeunes ainsi qu'une formation en secourisme d'urgence ou général serait un atout ;
- Avoir un bon sens de l'organisation;
- Faire preuve de maturité, d'autonomie et d'un bon jugement ;
- Être disponible pour travailler jusqu'au 17 août 2018;
- Être disponible pour une formation d'animateur (trice) (date à déterminer).

Conditions de travail:

- Horaire flexible
- Salaire minimum. La période de travail s'étalera du 25 juin au 17 août, soit 8 semaines de travail.
- En postulant, le (la) candidat(te) confirme qu'il (elle) disposera d'un moyen de transport pour se rendre au travail.

La date limite pour postuler est le vendredi 30 mars 2018 à midi.

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae, à l'attention de monsieur Nicolas Dionne, directeur général, au 220, rue du Couvent, Saint-Épiphane, GOL 2X0, ou par courriel à : direction@saint-epiphane.ca.

Seules les personnes sélectionnées pour une entrevue seront contactées. À compétence égale, la Municipalité privilégiera les candidatures provenant de la Municipalité de Saint-Épiphane.

En raison du travail avec des mineurs, un formulaire de vérification d'antécédents judicaires devra obligatoirement être complété par les candidats(tes) majeurs(res).



Saviez-vous que, depuis le 1^{er} juillet 2011, vous pouvez être admissible à un supplément de revenu garanti offert par le gouvernement fédéral?

En effet, ce soutien financier est admissible aux aînés qui ont peu ou qui n'ont pas de revenus provenant d'autres sources que la Sécurité de la vieillesse. C'est une prestation additionnelle qui s'ajoute au montant que reçoit une personne pensionnée.

Ces prestations ne sont pas imposables et sont versées sur une base mensuelle.

Pour être admissible au SRG, une personne doit être bénéficiaire d'une pension de la Sécurité de la vieillesse et le montant des prestations du SRG est basé sur l'état civil et le revenu. Le calcul ne tient pas compte des actifs comme une maison et des biens personnels, ni de la pension de la Sécurité de la vieillesse. Les prestations doivent être renouvelées chaque année.

De plus, il existe une autre prestation offerte à l'époux ou au conjoint de fait d'un prestataire du SRG. Il s'agit de l'allocation. Pour y être admissible, vous devez :

- être âgé de 60 à 64 ans
- votre époux ou conjoint de fait reçoit une pension de la Sécurité de la vieillesse et est admissible au SRG
- être un citoyen canadien ou un résident autorisé
- habiter au Canada et y avez vécu pendant au moins 10 ans après l'âge de 18 ans
- votre revenu annuel (ou, pour un couple, votre revenu combiné) est inférieur au revenu annuel maximum.

Donc si vous croyez qu'une de ces prestations pourrait s'appliquer à votre situation, n'hésitez pas à communiquer avec Service Canada au 1-800-622-6232 ou au www.servicecanada.gc.ca

Pour toute information supplémentaire, le **Service d'information aux aînés** est là pour vous expliquer ou pour vous aider à faire une demande de SRG. Contactez- nous au 418.867-8011. C'est avec courtoisie que vous serez servi.



Veuillez noter à votre agenda l'Assemblée générale annuelle de la Caisse Desjardins de Viger et Villeray, qui se tiendra le 24 avril 2018 à 19 h 30 au Centre communautaire Innergex Viger-Denonville, 220, rue du couvent à Saint-Épiphane.

Bienvenue à tous les membres!

Le concours de bourses pour les étudiants aux études postsecondaires est de retour! Vous pouvez y participer jusqu'au 31 mars prochain.

Consultez le <u>www.desjardins.com/caisse-viger-villeray</u> dans l'onglet Événements, nouvelles, et publications pour les détails.

ABC des Portages



Nouveau service à Rivière-du-Loup : Écrivaine publique

Besoin d'aide pour : compléter un formulaire, rédiger une lettre ou lire un document ? L'écrivaine publique peut vous aider, gratuitement et en toute confidentialité.

Au bureau d'ABC des Portages, les mercredis AM entre 9 h et 12 h.

Sur rendez-vous: ABC des Portages 418 862-9998

LA PAGE SANTÉ

La naloxone

Les dérivés de l'opium, tels la morphine, la codéine et plus récemment le fentanyl sont utilisés en médecine depuis longtemps pour traiter des douleurs diverses. Un usage illicite, non contrôlé de ces stupéfiants existe également. Des saisies de narcotiques comprennent régulièrement tant de l'héroïne que des opiacéspharmaceutiques. Le mésusage de ces médicaments, de même que l'usage qu'en font les utilisateurs de drogues intraveineuses peut entraîner une forte dépendance, ainsi que des effets secondaires sérieux. L'intoxication aux narcotiques est potentiellement mortelle, ce qui en fait un enjeu de santé publique important, discuté encore récemment dans les grands médias.

Un antidote aux opiacés, la naloxone, peut sauver la vie d'une personne en situation de surdose. La naloxone est administrée avec succès dans les urgences des hôpitaux depuis longtemps et vient bloquer l'accès de la substance en cause au récepteur opiacé renversant ainsi la narcose. Seules les surdoses de substances de la famille des opiacés peuvent être renversées par la naloxone. Un changement règlementaire permet dorénavant à la population de se procurer la naloxone directement à la pharmacie pour une administration à un proche en situation de surdose. Il est de circonstance de souligner qu'une surdose d'opiacé peut également survenir pendant un épisode de soins aigus, de douleurs chroniques ou dans le cadre de soins palliatifs.

La naloxone est administrée par injection et doit donc faire l'objet d'un enseignement particulier pour les manipulations requises, le prélèvement du médicament et l'injection elle-même. Le matériel nécessaire à son administration sera également fourni par la pharmacie le cas échéant.

La solution à la crise nationale des opiacée qui a court présentement ne saurait être unique. Plusieurs intervenants ont leur rôle à jouer et même si la répression est nécessaire afin de limiter le trafic de stupéfiants, il faut garder en tête que les premières victimes sont souvent les utilisateurs et leurs proches. Dans cet optique, une plus grande disponibilité de l'antidote à la surdose est une avancée qui saura sauver des vies. La réhabilitation des usagers ne pourrait se faire si ceux-ci ont connu une issue fatale.

Le pharmacien, en ayant la possibilité de fournir cet antidote peut contribuer à le rendre plus disponible. D'autre part, il a également la responsabilité d'assurer le suivi et une saine utilisation des narcotiques d'ordonnance qu'il délivre. Cette surveillance se traduit parfois en une restriction de la quantité de comprimés servis ou un suivi étroit de la fréquence des renouvellements.

Le traitement de la douleur, particulièrement de la douleur chronique, est complexe et nécessite souvent l'utilisation de plus d'une classe thérapeutique afin de limiter, justement, l'usage à long terme de fortes doses de narcotiques. Les différentes approches thérapeutiques de la douleurs chroniques pourront faire l'objet d'une chronique subséquente.

Philippe Lépicier PhD, pharmacien



LA PAGE SANTÉ

La migraine

La plupart d'entre nous souffrent occasionnellement de céphalées de tension (simple maux de tête) soulagées efficacement par les médicaments de vente libre en pharmacie. Cependant, les migraines s'avèrent nettement plus invalidantes, affectant la qualité de vie et la productivité au travail. Environ 8% des Canadiens ont déjà reçu un diagnostic de migraine et les femmes sont trois fois plus susceptibles d'en être atteintes.

Il importe d'abord de bien distinguer les céphalées des migraines. L'aspect pulsatile (donne des coups) et unilatéral (un côté de la tête seulement) sont des caractéristiques propres aux migraines. De plus, elles sont généralement amplifiées par l'effort physique et accompagnées de nausées et de difficulté à tolérer les sons et la lumière. Dans certains cas, une aura se manifestant par des troubles visuels (éclairs lumineux, points brillants, perte de vision) ou sensoriels (engourdissements, sensation de lourdeur) précède la crise. La crise migraineuse peut durer de quelques heures à quelques jours dans les cas sévères.

Plusieurs facteurs peuvent engendrer l'apparition des migraines. D'abord, l'hérédité semble être en cause. Notre mode de vie peut également influer grandement. Des aliments ou boissons comme le vin, la bière, le chocolat, les noix et les fromages fermentés sont souvent incriminés. Certains médicaments (ex : les contraceptifs), les fluctuations hormonales (menstruations, hypoglycémie), la fatigue, le stress, les émotions, la fumée de cigarette, les odeurs fortes, la lumière éblouissante et les changements de température sont autant de facteurs pouvant être associés au déclenchement d'une migraine.

Différents traitements de secours peuvent être envisagés pour soulager une crise migraineuse. Les antiinflammatoires (ex: Advil^{MD}, Motrin^{MD}, Naproxen^{MD}) et les médicaments de la famille des triptans
(Imitrex^{MD}, Maxalt^{MD}, Amerge^{MD}, Zomig^{MD}, Axert^{MD}, Relpax^{MD}) sont les plus fréquemment employés pour
soulager la douleur. Ils peuvent occasionner certains effets indésirables incommodants, par exemple de la somnolence, des nausées et des étourdissements. Chaque personne réagit différemment au traitement et il n'y a
pas de molécule officiellement plus efficace que les autres. Il faut parfois faire différents essais afin de trouver
l'option qui nous convient le mieux. Bien que les médicaments de secours soient au cœur du soulagement des
migraines, il faut s'assurer de les utiliser avec parcimonie. En effet, un usage abusif et prolongé des antimigraineux peut mener à l'apparition des « céphalées médicamenteuses ». En d'autres termes, la prise régulière
de médicaments contre les migraines tels que les anti-inflammatoires et les triptans a pour effet d'augmenter la
fréquence des maux de tête.

Lors de migraines répétées, un traitement peut être prescrit dans une optique préventive. Le médicament est alors pris sur une base quotidienne afin de diminuer la fréquence et l'intensité des migraines. Une autre bonne façon de prévenir les migraines consiste à élaborer un journal des migraines qui permettra d'identifier les

facteurs déclencheurs pour ainsi tenter de les éviter. Votre pharmacien est disponible pour vous venir en aide dans la prise en charge de vos migraines

alors n'hésitez pas à le consulter.

Marie-Christine Houle, pharmacienne pour les pharmacies Lépicier et Miousse





LA PAGE SANTÉ

Les probiotiques

Plusieurs milliards de bactéries colonisent naturellement notre intestin sans pour autant représenter un danger pour notre santé. En vérité, leur présence est même essentielle puisqu'elles participent au métabolisme et à l'absorption de nutriments que nous ingérons, en plus de prévenir la multiplication d'autres bactéries pathogènes qui pourraient être nuisibles en infectant le tractus gastro-intestinal. Ces micro organismes qui vivent en symbiose avec nous forment ce que l'on appelle la flore intestinale.

Les probiotiques sont également des micro organismes (bactéries ou levures) inoffensifs que l'on peut prendre pour coloniser l'intestin lorsque notre flore intestinale normale est partiellement détruite. Une infection, une maladie ou la prise d'un antibiotique peuvent justement endommager la flore et perturber l'équilibre intestinal pour ainsi causer certains symptômes incommodants comme la diarrhée. Lorsqu'ingérés, les probiotiques se rendent jusqu'à l'intestin et s'y développent en compétitionnant avec d'autres bactéries potentiellement nuisibles pour l'espace et les nutriments disponibles. De ce fait, le tube digestif se voit à nouveau rempli de microorganismes favorables à la santé intestinale qui empêchent la multiplication de bactéries nocives jusqu'à ce que la flore intestinale normale puisse se régénérer. L'utilisation la plus courante et la mieux étudiée qui est faite des probiotiques est justement la prévention des diarrhées induites par les antibiotiques. Les données scientifiques appuient également leur utilisation pour la prévention des diarrhées causées par la bactérie C.Difficile. Il existe d'autres indications possibles, comme la prévention de la diarrhée du voyageur ou de la gastro-entérite, pour lesquelles l'efficacité des probiotiques est probable, mais plus ou moins supportée par des évidences scientifiques. On peut retrouver les probiotiques en vente libre sur les tablettes de la pharmacie en diverses formulations régulières (capsules et poudre) ou pédiatriques (gouttes et comprimés croquables), mais aussi dans des aliments enrichis, dont certains yogourts. Il faudrait toutefois choisir les aliments enrichis avec une teneur d'au moins un milliard de probiotiques par portion pour en obtenir les bénéfices.

Les probiotiques ont toutefois leurs limites. En effet, bien que les capsules de probiotiques peuvent contenir des milliards de bactéries, on ne sait pas quelle quantité parvient réellement à résister à l'acidité de l'estomac pour finalement se faufiler jusqu'à l'intestin. Quelques souches seraient toutefois plus résistantes et les études cliniques semblent favoriser certaines d'entre elles. Ainsi, le *Lactobaccillus GG* et le *Saccharomyces boulardi* sont les deux espèces pour lesquelles le plus de données probantes sont disponibles. Toutefois, aucun consensus n'existe sur la dose à ingérer pour obtenir l'effet désiré. De plus, même si les probiotiques sont considérés comme étant tout à fait sécuritaires, on doit tout de même faire preuve de prudence dans certains cas bien spécifiques. En effet, il est préférable d'utiliser les probiotiques sous supervision médicale chez les patients ayant un système immunitaire défaillant et chez ceux ayant une maladie intestinale chronique. N'hésitez donc pas à vous informer auprès de votre pharmacien pour savoir si les probiotiques peuvent vous être utiles et pour vous aider à choisir une formulation qui vous convient.

Pour terminer, voici quelques petits conseils pour tirer pleinement avantage de l'utilisation des probiotiques. D'abord, afin de prévenir la diarrhée induite par un antibiotique, il est recommandé de commencer à prendre les suppléments probiotiques dès le début du traitement et aussi de séparer d'au moins deux heures la prise des deux produits pour favoriser l'efficacité des probiotiques. Vous pouvez également les conserver au réfrigérateur pour favoriser leur conservation en gardant en tête qu'il reste très important de surveiller la date d'expiration du produit.

Cédric Bélanger, étudiant en pharmacie

Pour les pharmacies P. Lépicier et M.H. Miousse inc.

Deux nouvelles *Pharmacies éco+responsables* dans la région du Bas-Saint-Laurent avec Maillon Vert

Une démarche novatrice pour les municipalités de Cacouna et de L'Isle-Verte

Bas-Saint-Laurent (Québec), le 26 février 2018 — C'est avec grande fierté que les pharmacies Philippe Lépicier et Marie-Hélène Miousse, situées à Cacouna et à L'Isle-Verte et affiliées à Familiprix, annoncent aujour-d'hui leur engagement à devenir des *Pharmacies éco+responsables* avec Maillon Vert. Démarche unique en Amérique du Nord, le programme de Maillon Vert vise à aider les pharmacies du Québec à se démarquer par la mise en œuvre de mesures écologiques, sociales et économiques concrètes.

« En tant que pharmaciens, notre souci premier est la santé et le bien-être des gens. Être écoresponsable, c'est prendre soin à la fois de notre communauté et de notre planète. Depuis longtemps, nous souhaitions contribuer davantage en ce sens. D'ailleurs, les résultats d'un sondage maison indiquent que 97 % nous pressent à protéger l'environnement! Le programme de Maillon Vert nous permettra dorénavant de relever ce défi avec enthousiasme et détermination », a expliqué Philippe Lépicier, pharmacien copropriétaire. La première étape pour rendre les pharmacies écoresponsables a consisté en un diagnostic de l'entreprise par Maillon Vert. À la suite d'une collaboration étroite, un plan d'action spécifique à chaque pharmacie et valorisant l'implication des employés a été élaboré.

« La démarche *Pharmacie éco+responsable* combine des actions environnementales, telles que l'amélioration de la gestion des médicaments résiduels, l'optimisation des transports et la diminution des sacs, à des actions sociales, comme l'implication dans des résidences pour personnes âgées de notre région », a souligné pour sa part la pharmacienne et copropriétaire Marie-Hélène Miousse.

De plus, de nouveaux produits écoresponsables ayant un meilleur impact sur l'environnement seront valorisés en pharmacie.

« Le programme *Pharmacie éco+responsable* nous permettra de mieux répondre aux besoins de nos clientèles tout en faisant rayonner la région du Bas-Saint-Laurent et nous en sommes très fiers », a conclu M. Lépicier.

À propos de Maillon Vert

Fondé par un pharmacien, M. Marc-André Mailhot, Maillon Vert a pour mission de promouvoir et permettre le virage des pharmacies afin qu'elles soient écoresponsables et socialement solidaires, tout en améliorant nettement leur performance économique. Depuis plus de cinq ans, l'approche de Maillon Vert repose sur quatre piliers : l'implication sociale, les produits et services, les matières résiduelles ainsi que l'énergie et les transports. En 2014, Maillon Vert lançait le *Guide des meilleures pratiques en développement durable (DD)*,

appuyé par de nombreux organismes tels l'Ordre des pharmaciens du Québec, l'Association québécoise des pharmaciens propriétaires et la Fondation David Suzuki. Aujourd'hui, Maillon Vert accompagne plus d'une quarantaine de *Pharmacies éco+responsables*, et compte étendre sa démarche à l'ensemble des pharmacies du Québec

http://maillon-vert.com/

Pour une demande d'entrevue ou tout renseignement complémentaire, veuillez contacter : Katherine Vanda, relationniste

C.: (514) 318-3068

katherine@katherinev.com



Message pour les endeuillés



Vous vivez le deuil d'une personne significative?

Ce deuil est difficile à vivre et les émotions sont pénibles?

Que votre deuil soit récent ou qu'il remonte à quelques années, vous éprouvez toujours une vive souffrance ?

Nous pouvons vous aider...

Un groupe de soutien au deuil débutera à Rivière-du-Loup le 21 mars 2018. (Service gratuit)

Pour vous inscrire ou vous informer, vous pouvez nous rejoindre au 418-860-3337.

Laissez-nous un message et un ou une bénévole ayant reçu une formation communiquera avec vous dans les plus brefs délais.

> Parler de ses peines, c'est déjà se consoler! Albert Camus

VOUS CHERCHEZ UN EMPLOI?

UNE OCCASION À NE PAS MANQUER!



Quand: mercredi 21 mars 2018 de 13 h à 18 h 30

Où : Hôtel Universel de Rivière-du-Loup

POUR INFORMATION: 418 862-7236, poste 243 ou www.riviereduloup.ca



Siège social:

91, rue St-Jean-Baptiste, C.P. 127 L'Isle-Verte (Québec) G0L 1K0

Téléphone: 418-898-2061

Centres de services :

Cacouna Saint-Épiphane Saint-Modeste

Saint-Arsène Saint-Hubert

CERCLE DES FERMIÈRES
Saint-Épiphane
Rachelle Caron
Présidente
418-862-6543







Semaine de relâche Remerciements

Lors de la semaine de relâche, nous avons eu le plaisir de participer à plusieurs activités culturelles et sportives.

J'ai eu la chance d'avoir l'aide de trois mamans bénévoles lors de cette semaine.

Merci à mesdames :

Sara Anderson-Nadeau

Isabelle Dupont

Mélanie Côté

Vous m'avez permis d'offrir de belles activités aux enfants, et ce, de facon sécuritaire.

Merci!



Merci également à nos commanditaires :

Centre d'amusement Loup-Phoque pour le prêt Club Optimiste de Saint-Épiphane pour l'aide financière pour une partie des frais de transport.

Merci également à tous nos participants!

Marie-Claude Poulin

Technicienne en loisirs





Courriel: cpelletier@propaneselect.ca No. RBQ: 8293-0702-19





108 RUE COOP SAINT-ARSÈNE 418 862 3795



Site Web: www.propaneselect.ca



Carnaval 2018 Remerciements



Les membres du Comité des loisirs tiennent à remercier tous les bénévoles, de près et de loin, qui ont participé à la réalisation de cet évènement, car sans vous, il serait impossible de réaliser ce genre d'activités.

Ainsi qu'à nos commanditaires, qui nous offrent la possibilité d'offrir des activités de qualité pour les citoyens.

Merci à :

- Mc Donald
- Molson Canadian
- Mécanique et soudure CRC Inc.
- Demaction
- Chevalier de Colomb de Saint-Épiphane
- Transport Yoland Côté et fils Inc.
- Dery Telecom
- Bérubé GM
- Ferme Harmieux
- Ferme Épiphanoise
- Ferme Pricalait
- Ferme Judary
- Construction Paul Thériault et Fils
- Maison Marc-André Rioux Ltée
- Carrière Dubé et fils.

- Garage Windsor
- Caserne 18 de Saint-Épiphane
- DJ Carl
- Municipalité de Saint-Épiphane
- Martin Bastille inc.
- Location Dan Pelle
- Dépanneur 4 coins
- Zumba Francine
- Ferme Damon et fils
- Ferme Harlait
- Ferme Rivière de la fourche
- Ferme Duault Senc.
- Carquest
- A&W Centre commercial

MERCI!

Prochains événements de votre Comité des loisirs

AGA DU COMITÉ DES LOISIRS

⇒ Date : 8 mai 2018

 \Rightarrow Heure: 20 h 00

⇒ Endroit : Salle Desjardins (Chalet des patineurs).

BIÈRES ET SAUCISSES

L'évènement bières et saucisses prévu pour le mois de mars sera reporté à l'automne prochain. Merci de votre compréhension.

VINS ET FROMAGES

 \Rightarrow Date: 26 mai 2018.

⇒ Endroit : Centre communautaire Innergex Viger-Denonville.

Restez à l'affût sur notre page Facebook pour de plus amples informations qui seront prochainement disponibles.



Au plaisir de vous voir!







MARIO PELLETIER

C.P. 934, 169 LAFONTAINE RIVIÈRE-DU-LOUP (QC) G5R 3Z5

TÉL.: 418 862-2668 TÉLÉC.: 418 862-0939 info@m-a-rioux.qc.ca www.m-a-rioux.qc.ca



Vous aimez rencontrer des gens et des voyageurs ? Vous aimez faire découvrir et parler de votre région ? Pourquoi ne pas devenir hébergeur pour la Route des passants qui passe dans votre municipalité.

Désormais sous l'appellation La Route des Passants, ce trajet de 175 kilomètres prend le relais du Chemin St-Rémi. Cette randonnée longue durée se déploie entre Saint-Antonin, de la MRC de Rivière-du-Loup, jusqu'à Saint-Marcellin dans la MRC de Rimouski-Neigette, et ce, en passant par la MRC des Basques et celle du Témiscouata. Saint-Épiphane est la seule municipalité où il n'y a aucune possibilité d'hébergement. Le comité des hébergeurs de la Route des passants sollicite donc les citoyens épiphanois ayant du temps, quelques chambres disponibles et désirant faire un peu d'argent pour héberger les marcheurs au cours de la prochaine saison estivale 2018. Si vous souhaitez obtenir davantage d'information, n'hésitez pas à communiquer avec l'agente de développement rural : Kathy Rioux au (418) 551-7907 ou par courriel : krioux@mrcrdl.quebec.

Pour en apprendre davantage sur la Route des passants, rendez-vous sur le site Internet de votre municipalité dans la section Bienvenue chez nous/attraits et activités/la route des passants:

http://www.saint-epiphane.ca/tourisme/?id=stepiphane-la route des passants&a=2017



BULLETIN D'INFORMATION SÉCURITÉ INCENDIE



LES CENDRES CHAUDES

En cette saison froide, le Service intermunicipal de prévention incendie de la MRC de Rivière-du-Loup invite les citoyens et citoyennes à être prudents lorsqu'ils entreposent des cendres provenant d'un appareil de chauffage au bois. Selon le ministère de la Sécurité publique, chaque année, il survient en moyenne 140 incendies de bâtiments causés par un mauvais entreposage des cendres chaudes. Les statistiques révèlent que dans la plupart des cas, le contenant était inapproprié ou l'entreposage était inadéquat.



Comment se DÉBARASSER DES CENDRES SÉCURITAIREMENT

√ Videz régulièrement les cendres du foyer.

N'utilisez jamais un aspirateur pour rammaser les cendres chaudes.

- √ Jetez les cendres chaudes dans un contenant métallique à fond surélevé et muni d'un couvercle métallique.
- √ Déposez le contenant à l'extérieur sur une surface non combustible.
- √ Gardez une distance minimale d'un mètre entre le contenant métallique et les murs de la maison, du garage, du cabanon et de toute autre matière combustible comme une haie ou un abri de toile.
- Les cendres chaudes dégagent du monoxyde de carbone, c'est pourquoi elles doivent être entreposées à l'extérieur de la maison ou du garage.
- Les cendres devraient reposer dans ce contenant au moins 3 à 7 jours avant d'être jetées dans un autre contenant tels le bac de matières organiques ou la poubelle, car les tisons prennent plusieurs jours à éteindre. À cet effet, consultez également les recommandations de votre municipalité.
- Avant de transvider les cendres dans un autre type de contenant, vérifiez que ces dernières sont parfaitement refroidies. Brassez les cendres régulièrement afin de vous assurer qu'aucune chaleur ne s'en dégage.
- $\sqrt{}$ Pour plus de précautions, conservez les cendres durant toute la saison hivernale et débarrassez-vous-en seulement au printemps.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec les pompiers de votre municipalité ou encore avec le Service de prévention incendie de la MRC. Vous pouvez également nous rejoindre sur Facebook à la page Sécurité incendie MRC Rivière-du-Loup pour plus d'informations!

Chloé Pelletier, Préventionniste à la sécurité incendie Téléphone : (418)-867-2485 poste 249, Courriel : preventionincendie@mrcrdl.quebec

Éric Thibault, Coordonateur en sécurité incendie - Chef à la prévention Téléphone : (418) 867-2485 poste 241, Courriel : coordinationincendie@mrcrdl.quebec



LES EXTINCTEURS PORTATIFS

Si l'avertisseur de fumée est le moyen le plus efficace pour nous sauver la vie, l'extincteur n'est pas à négliger. Il peut s'avérer utile dans certaines situations. Parcontre, il sera efficace seulement lorsqu'il est utilisé dans les premières minutes d'un incendie C'est pourquoi il est important de savoir comment s'en servir.

En tout temps, faites évacuer les lieux et signalez le 911 pour alerter les pompiers <u>même si le feu semble éteint.</u>



Il y a quelques détails que vous devez tout d'abord connaître sur les extinc-

teurs portatifs. Si vous possédez un extincteur à la maison, vous devez, et ce, une fois par mois, vérifier que l'aiguille est encore dans le vert et tourner l'extincteur de façon à ce que la poudre à l'intérieur ne colle pas dans celui-ci. Vous devez faire changer la poudre à l'intérieur au 6 ans et faire un test hydrostatique au 12 ans. Si vous n'en possédez pas, il serait préférable de vous munir d'un extincteur de type ABC de 5 livres. Par contre, un extincteur ne sera aucunement utile s'il n'est pas bien en vue et accessible facilement. Il de-

vrait également être installé près d'une sortie et hors de portée des enfants.

Pour l'utiliser, vous n'avez qu'à suivre ces étapes :

- 1. S'assurez que les lieux ont été évacués et qu'il est sécuritaire pour vous d'utiliser l'extincteur portatif.
- 2. Avant d'utiliser l'extincteur portatif, assurez-vous d'appeler le 9-1-1.
- 3. Placez-vous à une distance d'environ 3 mètres (10 pieds) du début d'incendie.
- 4. Assurez-vous qu'une sortie de secours est disponible derrière vous.
- 5. Assurez-vous que l'extincteur portatif est rempli et retirez la goupille de l'extincteur.
- 6. Dirigez l'agent extincteur vers la base des flammes.
- 7. Appuyez fermement sur la poignée du haut.
- 8. Dans un mouvement de gauche à droite, balayez la **base** des flammes.

Quittez la maison, fermez la porte derrière vous et attendez l'arrivée des pompiers. Il ne faut jamais retourner à l'intérieur.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec les pompiers de votre municipalité ou encore avec le service de prévention incendie de la MRC. Vous pouvez également nous rejoindre sur Facebook à la page Sécurité incendie MRC Rivière-du-Loup pour plus d'informations!

Chloé Pelletier, Préventionniste à la sécurité incendie Téléphone : (418)-867-2485 poste 249, Courriel : preventionincendie@mrcrdl.quebec

Éric Thibault, Coordonateur en sécurité incendie - Chef à la prévention Téléphone : (418) 867-2485 poste 241, Courriel : coordinationincendie@mrcrdl.quebec

VISITE DE PRÉVENTION INCENDIE RÉSIDENTIELLE

Au cours des prochains mois, les pompiers de votre municipalité, en collaboration avec le Service de prévention incendie de la MRC de Rivière-du-Loup, procéderont à des visites de prévention. Ces visites visent tous les bâtiments d'habitation.

Il s'agit de faire une visite à domicile ayant pour but de vérifier si le règlement de prévention d'incendie est respecté,



d'informer et de sensibiliser les citoyens sur les moyens mis à leur disposition concernant la prévention incendie.

Les pompiers vérifient, entre autres, l'installation et l'entretien des avertisseurs de fumées, notamment s'il y a un avertisseur de fumée fonctionnel sur chaque étage, y compris le sous-sol de votre résidence. Ils vérifieront également votre extincteur advenant le cas où vous en avez un ainsi que la présence de détecteur de monoxyde de carbone si un garage est annexé à la résidence ou s'il y a un appareil de chauffage à combustion.

Les visites s'effectuent entre 9 h et 20 h 30 et sont d'une durée d'environ 20 à 30 minutes. Si vous n'êtes pas à votre domicile lorsque les pompiers seront de passage, ils vous laisseront une accroche porte pour vous signifier qu'ils sont passés. Vous devrez alors communiquer avec eux pour prendre rendez-vous.

Merci de votre collaboration lors de leur visite!

Selon le ministère de la Sécurité publique, le risque de mourir dans un incendie est 2 fois supérieur en l'absence d'avertisseurs fonctionnels. De même, plus de 90 % des incendies mortels se sont produits dans des bâtiments résidentiels dont 9 fois sur 10, il n'y avait pas de système de détection opérationnel.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec les pompiers de votre municipalité ou encore avec le Service de prévention. Vous pouvez également nous rejoindre sur Facebook à la page Sécurité incendie MRC Rivière-du-Loup pour plus d'informations!

Chloé Pelletier, Préventionniste à la sécurité incendie Téléphone : (418)-867-2485 poste 249, Courriel : preventionincendie@mrcrdl.quebec Éric Thibault, Coordonateur en sécurité incendie - Chef à la prévention

Téléphone : (418) 867-2485 poste 241, Courriel : coordinationincendie@mrcrdl.quebec

CONSEIL SANTÉ L'ALLAITEMENT

Vos pharmaciens de famille, toujours là pour vous!

Vous avez besoin de conseils ou de produits? Vous avez des questions ou des problèmes?

Nous vous appuyons dans votre allaitement.

Nous sommes là, et nous avons ce qu'il vous faut:

- Conseils personnalisés sur l'allaitement offerts par vos pharmaciens
- Consultante diplômée en lactation sur rendez-vous
- Produits Medela pour l'allaitement, dont le tire-lait électrique Symphony de qualité hospitalière (en location)
- Tire-lait portatif de marque Medela (en vente)
- Biberons Calma de marque Medela pour l'allaitement combiné
- Trousse Gom-Mee pour prévenir les crevasses et les gerçures
- Sac magique pour aider au désengorgement des seins
- Compresses d'allaitement
- · Et plus encore

N'oubliez pas que vos pharmaciens sont LA référence pour vous conseiller par rapport aux petits maux de vos trésors.

Disponibles tous les jours, vos pharmaciens affiliés à Uniprix sont là pour vous!





Didier Rioux et Karine Larochelle Pharmaciens-propriétaires affiliés à **=uniprix**

78-A, rue Principale, Saint-Antonin • 418 605-1545

HEURES D'OUVERTURE

Du lundi

au vendredi De 9 h à 21 h

Samedi

De 9 h à 17 h

Dimanche De 10 h à 17 h

LIVRAISON GRATUITE

Les pharmaciens sont les seuls responsables de l'exercice de la pharmacie.



RELAIS POUR LA VIE

Rivière-du-Loup Samedi 9 juin 2018

Piste et pelouse Stade Premier Tech

FORMEZ VOTRE ÉQUIPE!

Téléphonez-nous : 418 683-8666 / 1 888 939-3333 (sans frais)

Inscrivez-vous en ligne: www.relaispourlavie.ca

Relais pour la vie - Rivière-du-Loup

Santé Canada rappelle aux Canadiens les niveaux de consommation d'alcool qui sont sans risque

À la suite d'une récente tragédie survenue au Québec, où les médias ont rapporté que la mort d'une jeune fille de 14 ans pourrait être liée à la consommation d'une boisson sucrée alcoolisée, Santé Canada rappelle aux Canadiens, surtout aux jeunes et aux jeunes adultes, les risques associés à la consommation de boissons à forte teneur en alcool offertes en format individuel de grande taille.

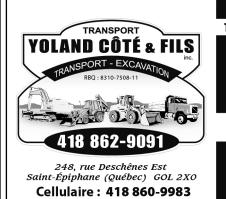
Pour prendre connaissance de l'avis de Santé Canada :

http://canadiensensante.gc.ca/recall-alert-rappel-avis/hc-sc/2018/66140a-fra.php

Pour signaler un problème lié à la santé ou à la sécurité :

https://www.canada.ca/fr/services/sante/signaler-probleme-lie-sante-ou-securite.html





TRANSPORT - EXCAVATION

- Terre jaune Terre noire
 - Terre mélangée
 - Gravier AbrasifSable filtrant

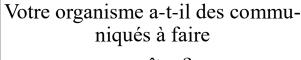
 - 0-3/4 tamisé
- Gravier concassé 0-3/4 (MG20)

LOCATION DE MACHINERIES LOURDES

- · Camion · Pelle Bulldozer
- Camion à neige
- Fardier Compacteur

Veuillez noter les dates des séances prévues par le conseil municipal pour toute l'année 2018, à 20 heures, au Centre communautaire Innergex Viger Denonville, 220, rue du Couvent:

- Lundi 15 janvier 2018
- Lundi 5 février 2018
- Lundi 5 mars 2018
- Lundi 9 avril 2018
- Lundi 7 mai 2018
- Lundi 4 juin 2018
- Lundi 9 juillet 2018
- Lundi 6 août 2018
- Lundi 10 septembre 2018
- Mardi 9 octobre 2018
- Lundi 5 novembre 2018
- Lundi 3 décembre 2018



paraître?

Votre association veut-elle faire connaître ses services ?

Profitez de votre journal

L'ÉPIPHANOIS pour informer la population.

Prochaine publication:

15 juin 2018.

Vos messages doivent nous parvenir avant le 10 juin.





PIÈCES D'AUTO M. MICHAUD INC.

36 TACHÉ OUEST ST-HUBERT DE RIVIÈRE-DU-LOUP QC, G0L 3L0

Tél: (418)497-2478

Fax: (418)497-2903



SOCIÉTÉ SAINT-JEAN-BAPTISTE

SAINT-ÉPIPHANE

Daniel Thériault, président

Tél.: (418) 862-4326



DÉPANNEUR 4 COINS

205 rue Viger, Saint-Épiphane, GOL 2X0, 418-862-4872

- Agence SAQ.
- Sélection de viande.
- Comptoir de fruits et légumes.
- Mets préparés.
- Produits de boulangerie.

Au plaisir de vous servir!





QUI FAIT QUOI À SAINT-ÉPIPHANE? Qui doit-on appeler?



CONSEIL MUNICIPAL	418
Renald Côté, maire	862-0356
Pâquerette Thériault, conseillère siège no. 1	862-5336
Vallier Côté, conseiller siège no. 2	862-5672
Caroline Coulombe, conseillère siège no. 3	862-8380
Abel Thériault, conseiller siège no. 4	867-8923
Guillaume Tardif, conseiller siège no. 5	863-3863
Sébastien Dubé, conseiller siège no. 6	860-4553

<u>BÂTIMENTS MUNICIPAUX</u>	418
Caserne pompiers	862-0052, #41
Bibliothèque	862-0052, # 45
Bureau du maire	862-0052, # 23
Bureau municipal	862-0052
Chalet des patineurs	862-0052, # 46
Garage municipal	862-0052, # 28
OMH de Saint-Épiphane	867-2797
Maison des jeunes	862-7085
Église (Fabrique)	862-3022

OFFICIERS MUNICIPAUX ET AUTRES RESPONSABLES (418)

URGENCES (cellulaire voirie)	714-4523
	,
Directeur des travaux publics, Éric Albert	862-0052, # 28
Gestionnaire du réseau aqueduc/égout, Julie Paré	862-0052, # 27
Julie Lemieux	~~~ ~~~,
Inspectrice en bâtiments et environnement	862-0052, # 22
Capitaine, Dany Dubé, caserne	862-0052, # 41
Capitaine, Dany Dubé, résidence	862-2173
Agente de développement, Marie-Eve Ouellet	551-8105
Trésorière-adjointe, Nadia Bérubé	862-0052, # 25
Adjointe administrative, Édith Dionne	862-0052, # 20
Directeur général, Nicolas Dionne	862-0052, # 21
Maire, Renald Côté	862-0052, # 23

URGENCE

Police (centrale)

Police (poste RDL)

Service Incendie

Ambulance

CLSC

Info-Santé

Sécurité civile

310-4141

862-6303

911

867-4411

868-2572

811

Tous les textes du journal L'Épiphanois sont lus et corrigés mais il se peut qu'il y ait parfois des erreurs, veuillez nous en excuser. Aussi, nous ne sommes pas responsables des erreurs qui peuvent se glisser dans certains communiqués reçus par divers comités, citoyens ou entreprises. Ces articles nous arrivent parfois en format pdf donc il est impossible d'y faire des modifications.

HORAIRE DU BUREAU MUNICIPAL



Lundi	9 h 00 - 12 h 00	13 h 30 - 16 h 00
Mardi	Fermé am	13 h 30 - 16 h 00
Mercredi	Fermé am	13 h 30 - 16 h 00
Jeudi	9 h 00 - 12 h 00	13 h 30 - 16 h 00
Vendredi	9 h 00 - 12 h 00	Fermé pm

Merci de votre indulgence!



VOTRE JOURNAL MUNICIPAL L'ÉPIPHANOIS



est publié à tous les trois mois et distribué en 380 copies.

Rédaction et mise en page :

Nicolas Dionne, Édith Dionne et

Marie-Claude Poulin.